

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 32c

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HÂMZAOUÏ par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Budget parkings - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget autonome « parkings»
- Vu sa délibération n°2a du 4 juillet 2017 décidant la création d'un SPIC dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière et chargée de la gestion du stationnement dans les parkings couverts de la commune et de l'exploitation d'une aire de service pour camping-cars,
- Vu sa délibération n° 12d du 19 septembre 2017 décidant la création d'une ligne de trésorerie sur le budget parkings couverts,
- Vu ses délibérations successives décidant de renouveler la ligne de trésorerie,
- Considérant que la collectivité souhaite renouveler cette ligne de trésorerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Décide, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de renouveler la ligne de crédits d'un montant de 500 000 euros pour un an à compter du 25 octobre 2024.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédits et à procéder aux demandes de versement des fonds, aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par ledit contrat ainsi qu'aux changements d'index.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

D320 - 12122023

18 DEC. 2023

18 DEC. 2023